

J'ai démontré que l'industrie sucrière avait rapporté près de \$2,000,000 dans cette province en 1914. Et de tout ce montant 34,600 des véritables intéressés n'ont rien déboursé pour que nous défendions leurs droits.

Voyons, les cultivateurs seraient-ils rendus au point de pousser si loin l'indifférence que de laisser à un petit groupe seulement l'importante mission de tout faire pour eux. Notre société a besoin de membres, plus nous serons nombreux plus vite nous serons les seuls sur le marché à vendre le sucre et le sirop d'érable. Nous en obtiendrons par conséquent une vente plus aisée et plus rémunératrice.

Plus notre société comptera de membres, plus ses désirs et ses vœux auront de force. Les efforts réunis nous obtiendront toute la protection que nous exigeons et avons droit de posséder.

NOS GOUVERNEMENTS

Le gouvernement d'Ottawa vient, il est vrai, d'adopter une loi, mais ce n'est pas tout, il faut maintenant qu'il la mette en vigueur dans toute son étendue ; car sans cela nous retomberons dans le marasme des années passées. Or, pour que le gouvernement soit inflexible et que les falsificateurs ne retardent son action d'aucune façon il lui faut l'imposante force des cultivateurs.

Eh bien ! qui sera plus en mesure de faire ce travail si ce n'est la société elle-même ?

Vous ne pouvez avoir de meilleure et plus puissant auxiliaire.

Le gouvernement de Québec est disposé à faire son devoir. Les preuves sont là, et honneur à M. Caron pour ses octrois, l'établissement d'écoles sucrières, les conférences, etc. Mais il est disposé à faire davantage et c'est sur la demande d'un corps organisé comme le nôtre que la tâche lui sera facile. Il faut également rendre à César ce qui appartient à César. L'honorable M. Blondin, ministre du Revenu de l'Intérieur dans le temps, mérite aussi qu'on lui attribue la loi de protection contre les falsificateurs et de même l'honorable M. Burrell, le ministre de l'Agriculture, qui a fait lui aussi preuve de bonne volonté en publiant une brochure fort intéressante. De même l'honorable M. Fisher, alors ministre de l'Agriculture, et l'honorable M. L.-P. Brodeur qui avait rendu plus sévère la loi contre les falsifications des produits